

Investissements d'avenir :
Le Conseil général engagé !

Dossier de présentation
de la politique d'investissement
du Conseil général du Finistère

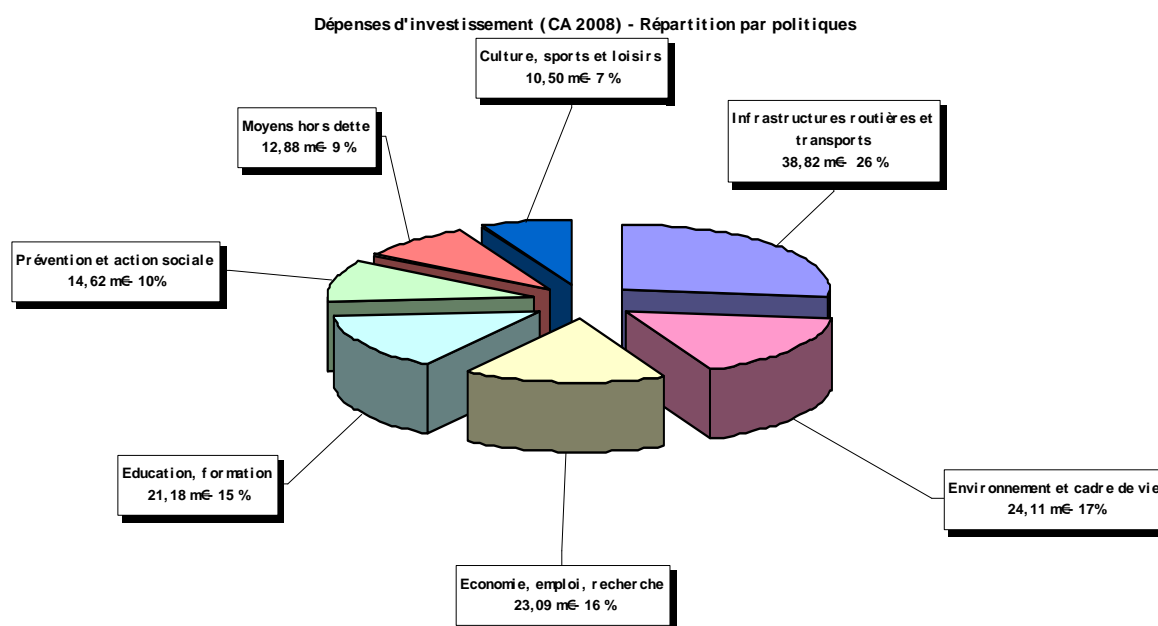
Avril 2009

Sommaire

Les collectivités territoriales, premier investisseur public	Page 3
Investir pour un Finistère plus solidaire La rénovation, l'entretien et la maintenance des collèges Améliorer l'accueil des publics Accompagner les personnes dépendantes Le soutien à l'emploi local dans le cadre d'un plan de soutien aux entreprises Des bâtiments et travaux publics	Page 5
Investir pour un Finistère plus attractif Rapprocher le Finistère du reste du monde, faciliter les déplacements intérieurs L'innovation, la recherche, le haut débit pour tous La qualité de vie et l'épanouissement des Finistériens	Page 8
Investir pour un Finistère équilibré Les subventions aux communes et à l'intercommunalité	Page 10
En savoir plus Dépenses d'investissement : de quoi parle t-on ? La campagne de communication du Conseil général (Avril-mai 2009) L'investissement, source d'emplois : cas pratique	Page 11
Les contacts utiles	Page 13

Les collectivités territoriales, premier investisseur public

Les collectivités territoriales (Conseils régionaux, Conseils généraux, villes, intercommunalités) représente en France plus de 70% des investissements publics. Elles constituent ainsi le premier investisseur public en France, avant l'Etat.



Les investissements sont un élément clef pour assurer le développement local et renforcer l'attractivité des territoires. De plus, ils doivent être confortés et accélérés dans un contexte de tensions économiques sur les entreprises et l'emploi.

C'est le choix fait par le Conseil général du Finistère, lors de sa séance budgétaire de la fin janvier 2009.

Il a en effet décidé à cette occasion de :

→ poursuivre une **dynamique soutenue de l'investissement** : **près de 125 M€ y sont consacrés chaque année en moyenne**. L'année 2008 aura représenté une année exceptionnelle, puisque 145,2 M€ d'investissements auront été réalisés lors de cet exercice dont les comptes définitifs sont présentés à la prochaine séance plénière du Conseil général. Ce bon « cru » est notamment à mettre au crédit des travaux menés sur le pont de Térénez, les ports de pêche de Cornouaille, les réseaux d'eau et d'assainissement des communes et les opérations des collèges.

→ Accélérer des travaux sur ses routes et ses bâtiments, dans le cadre d'un **plan de soutien aux entreprises du secteur du BTP** : 4,5 M€ sont mobilisés

La part des financements, inscrits par le Conseil général dans son **Plan Pluri-annuel d'investissement 2010-2014** représente quant à elle **plus de 800 M€**.

Au travers de ces programmes d'investissement, le Conseil général entend ainsi apporter une part active à un Finistère :

→ Plus **solidaire**, au travers des services apportés à tous les Finistériens, à tous les âges de la vie, de la rénovation des collèges au développement des capacités d'accueil des personnes dépendantes, ou encore du soutien à l'emploi en accompagnant les entreprises confrontées à la baisse de leurs carnets de commande.

→ Plus **équilibré**, au travers du soutien aux équipements des communes et des intercommunalités : 30 M€ par an.

→ Plus **attractif**, au travers du portage direct ou de l'aide à de grands projets d'infrastructure

Afin de faire connaître ces mesures aux Finistériens, l'assemblée départementale a souhaité mettre en place une **campagne de communication, en avril-mai 2009**, mobilisant notamment tous ses moyens de communication (campagne d'affichage sur le réseau abris-voyageurs, dossier central dans le magazine Penn-ar-Bed diffusé dans les 400 000 foyers finistériens, dossier interactif sur le site internet du Conseil général www.cg29.fr) (Cf annexe « en savoir plus »)

Investir... pour un Finistère plus solidaire

Au travers de l'action sociale de proximité, de la prévention de la dépendance, du soutien à la formation et à l'éducation ou encore du soutien à la vie culturelle et sportive, le Conseil général s'investit pour accompagner les Finistériens à tous les âges de la vie. Il se doit aussi d'accompagner les entreprises locales, en proie à la baisse de leurs carnets de commande du fait de la conjoncture économique.

LA RENOVATION, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES COLLEGES

Le département du Finistère compte **63 collèges publics** qui accueillent près de **25 000 collégiens**.

Le Conseil général veut proposer aux collégiens finistériens les meilleures conditions d'enseignement. Il veut également offrir aux personnels enseignants et non enseignants les meilleures conditions de travail.

Le **schéma pluri-annuel des collèges 2006/2011**, qui recense tous les investissements financés par le Conseil général, avait prévu à l'origine une enveloppe de 70,7 M€.

Pour mieux répondre aux besoins, l'enveloppe de ce programme a été portée à **125 M€** en 2008, ainsi répartis :

→ 25 M€ pour les **grosses réparations**

→ 100 M€ pour **les restructurations et la création du collège de Plabennec**, dont la première pierre sera posée en juin 2009

Entre 2002 et 2008, 15 M€ par an, en moyenne, ont été investis pour les travaux des collèges. Le **schéma directeur d'accessibilité**, en cours de discussion, et dont le programme de travaux doit être annoncé en juin 2009, devrait représenter au total un investissement de 35 M€.

Quelques collèges bénéficiant de travaux en 2009 :

→ **Collège François-Collobert, Pont-de-Buis** : 2 M€ (rénovation de l'ensemble des locaux du bâtiment principal et remplacement des menuiseries de la façade arrière) ;

→ **Collège Alain, Crozon** : 5,4 M€ (poursuite de la restructuration globale du site engagée début 2008) ;

→ **Collège Max Jacob à Quimper** : 3,1 M€ (opération de clos/couvert, accessibilité et amélioration des locaux de vie scolaire).

AMELIORER L'ACCUEIL DES PUBLICS

Le Conseil général investit régulièrement pour adapter et rendre accessible l'ensemble de ses accueils au public, à l'exemple **des Centres départementaux d'action sociale (CDAS)**, présents sur l'ensemble du territoire.

En 2009, ces opérations concernent principalement le relogement du Centre départemental d'action sociale de Saint-Marc (5,5 M€), et la nouvelle implantation du Centre Départemental d'Action sociale de Douarnenez couplé avec l'Antenne de l'Agence technique départementale (5,7 M€).

Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des établissements recevant du public, devront être aux normes pour l'accessibilité des personnes. Le Conseil général s'est doté d'un diagnostic, d'un schéma directeur et d'une commission de concertation dans ce domaine, pour avancer très vite dans un programme de travaux, qui devrait se traduire par un effort financier de près de 35 M€.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DEPENDANTES

Le maintien à domicile est l'enjeu prioritaire du **schéma « bien vieillir en Finistère »** adopté en 2008 par le Conseil général du Finistère. Le Conseil général s'y emploie en incitant et en participant à des actions de prévention dans tous les domaines de la vie ou en promouvant les services d'aide.

En complément, il convient de développer les capacités d'accueil des personnes âgées les plus dépendantes en établissements : le Conseil général a identifié les besoins et travaille avec les services de l'Etat sur une programmation commune. Sur un total de 1037 nouvelles places en hébergement permanent autorisées en Bretagne, 510 seront affectées d'ici 2012 au Finistère. Une mesure bienvenue qui atténuera le déséquilibre existant jusqu'ici entre les départements bretons. L'âge moyen d'entrée dans ces établissements d'accueil est de 83-84 ans.

L'accompagnement des **personnes handicapées** est également mis en œuvre, dans le cadre du schéma départemental des personnes handicapées et du soutien à la maison départementale des personnes handicapées, dont le Conseil général a financé les nouveaux locaux à Creach Gwenn (Quimper) en 2008.

Pour l'accompagnement des personnes dépendantes, le Conseil général a inscrit les crédits d'investissement suivants :

- A réaliser en 2009, 2,4 M€ de crédits pour les actions du schéma « bien vieillir en Finistère » et 2,9 M€ pour celles du schéma départemental des personnes handicapées
- A réaliser dans les prochaines années, 28 M€ pour la mise en œuvre du schéma « bien vieillir en Finistère » et 2,77 M€ pour l'hébergement des personnes âgées dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, ainsi que 9,3 M€ pour le schéma des personnes handicapées.

LE SOUTIEN A L'EMPLOI LOCAL, DANS LE CADRE D'UN PLAN DE SOUTIEN AU BTP

Le Conseil général a voté en janvier 2009 un « Plan de soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics », en anticipation de travaux qui auraient été programmés les prochaines années.

A l'échelle du Finistère, ce plan vise à conforter les entreprises locales du secteur du BTP, qui peuvent être confrontées du fait de la conjoncture à une baisse de leurs carnets de commandes.

Le plan concerne de **petites opérations, réparties sur l'ensemble du territoire**, qui peuvent débiter rapidement, en accélérant les procédures administratives, et qui touchent essentiellement le tissu des petites et moyennes entreprises locales.

Le plan pour **les travaux publics**

- Création d'itinéraires vélos (1,5 M€), sur l'ancienne voie ferrée et le chemin de halage du Canal de Nantes à Brest
- Création et extension d'aires de covoiturage (0,3 M€), à Gouesnou, Saint-Thégonnec, Quimperlé (Kervidannou), La Feuillée et Ergué-Gabéric.
- Accélération des travaux du contournement de Ploudaniel (giratoires ouest et nord) (0,8M€)
- Confortement d'ouvrages d'art (pont de Pont Cabioch à Brest, falaise de Relecq-Kerhuon...) (1 M€).

Le plan pour **les bâtiments**

- Mises aux normes (électricité, hygiène, incendie...),
- Mises en conformité accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Travaux de ravalement de façade dans les collèges publics (370 000 €),
- Rénovation de centres départementaux d'action sociale et des bâtiments des services,
- Divers travaux de grosses réparations et d'aménagement.

L'effort global du plan de soutien au BTP se monte à 4,5 M€.

Investir... pour un Finistère plus attractif

Le premier enjeu pour renforcer l'attractivité du département, c'est **rapprocher le Finistère du reste du monde** par l'amélioration de sa desserte ferroviaire, aérienne et routière. C'est un enjeu de développement économique tout autant que de qualité de vie pour de nombreux Finistériens. Le Conseil général se bat ainsi, aux côtés des collectivités bretonnes, pour le projet de Ligne à grande vitesse déclarée d'utilité publique qui mettra le département à 3H de Paris. Il en est de même pour la mise en 2x2 voies de la RN 164 qui devra être menée à son terme conformément à l'engagement de l'Etat. L'ouverture de la nouvelle aérogare de Brest en 2007, soutenue par le Conseil général, a montré la voie en permettant le développement de nouvelles liaisons nationales et internationales.

Le deuxième enjeu, c'est **miser sur l'innovation et la recherche** (soutien aux universités, laboratoires de recherche, plate-formes technologiques, technopôles et pôles de compétitivité) et être au rendez-vous des autoroutes de l'information et du savoir numérique (haut débit pour tous).

Le troisième enjeu, c'est **favoriser le développement d'équipements et d'infrastructures**, qui contribuent sur le département, à favoriser l'accueil et la vie des entreprises tout en contribuant à la qualité de vie et l'épanouissement des Finistériens.

Le point sur les investissements consacrés par le Conseil général dans ces domaines.

RAPPROCHER LE FINISTERE DU RESTE DU MONDE, FACILITER LES DEPLACEMENTS INTERIEURS

→ Les **Lignes à Grande Vitesse Brest-Quimper-Paris-Rennes** et la **ligne Brest-Quimper-Nantes** : 105,7 M€, dans le cadre notamment du protocole « Bretagne à grande vitesse ». signé en 2008 par la Région et les quatre conseils généraux de Bretagne.

→ Le **tramway de Brest** : 4 M€ dans le cadre du contrat de projet Etat-Région et 12 M€ au titre du contrat de territoire avec Brest métropole Océane, signé officiellement le 2 juin 2009.

→ Le **pont de Térénez** : 35 M€ ; financé par le Conseil général à 100%
Depuis le lancement du chantier le 19 avril 2007, l'essentiel des travaux s'est dans un premier temps concentré sur la rive gauche, côté Crozon-Argol. Depuis l'automne 2008, la rive droite voit à son tour s'élever un pylône. LE pont sera livré en 2010.

→ La construction d'un **nouveau bateau** pour assurer la continuité territoriale avec les îles : 11 M€

L'INNOVATION, LA RECHERCHE, LE HAUT DEBIT POUR TOUS

→ Le soutien aux projets finistériens des **pôles de compétitivité** (Mer, image et réseaux, aliments de demain, végétal, automobiles haut de gamme) : 5,4 M€

→ Le **haut débit pour tous** : 14 M€

Le 24 février 2009, le Conseil général a lancé une procédure de PPP pour l'établissement (conception et réalisation), l'exploitation et la commercialisation d'un réseau départemental à haut débit. L'objectif prioritaire de ce projet est d'assurer un débit minimum de 2 Mbits/s à l'ensemble de la population du territoire. Les territoires déjà couverts par un réseau d'initiative publique (donc bénéficiant d'une offre égale ou supérieure au 2 Mbits/s) sont hors périmètre de ce projet : une première étape dans le développement d'un réseau départemental...

→ La **recherche et l'enseignement supérieur** : 1,7 M€ de crédits à réaliser en 2009 et 11,2 M€ à réaliser dans le cadre du contrat de projet Etat-région.

→ D'autres grands projets structurants, comme le **plateau des capucins** à Brest (4,8 M€), ou le développement d'**Océanopolis**, le parc de découverte des océans (1,2 M€).

LA QUALITE DE VIE ET L'EPANOUISSEMENT DES FINISTERIENS

→ Le **nouveau collège de Plabennec** : 15,3 M€ financés à 100% par le Conseil général.

L'ouverture du futur collège de Plabennec, qui sort tout juste de terre, est prévue pour la rentrée prochaine, en septembre 2010. A proximité des équipements sportifs communaux et des écoles primaire et maternelle, il accueillera 450 élèves.

→ La **Maison départementale des sports** : 5,6 millions d'euros financés à 65% par le Conseil général
C'est au cœur de la cité administrative Ty-Nay à Quimper, qu'a été posée, le 22 janvier 2009, la première pierre de la Maison départementale des sports.

→ La participation au développement de l'offre en matière de **logement** sur le (2,9 M€)

→ La participation à la construction de centres du **Service départemental d'Incendie et de secours** (6,2 M€) ou aux travaux des **gendarmeries** (2 M€).

→ Les travaux dans **les musées et sites culturels** : 2,6 M€ à réaliser en 2009.

→ Le développement d'**itinéraires cyclables** et la promotion des **transports départementaux** : 5 M€ à réaliser en 2009.

→ L'appui aux communes pour la modernisation de leurs **réseaux d'eau et d'assainissement** : 5,2 M€.

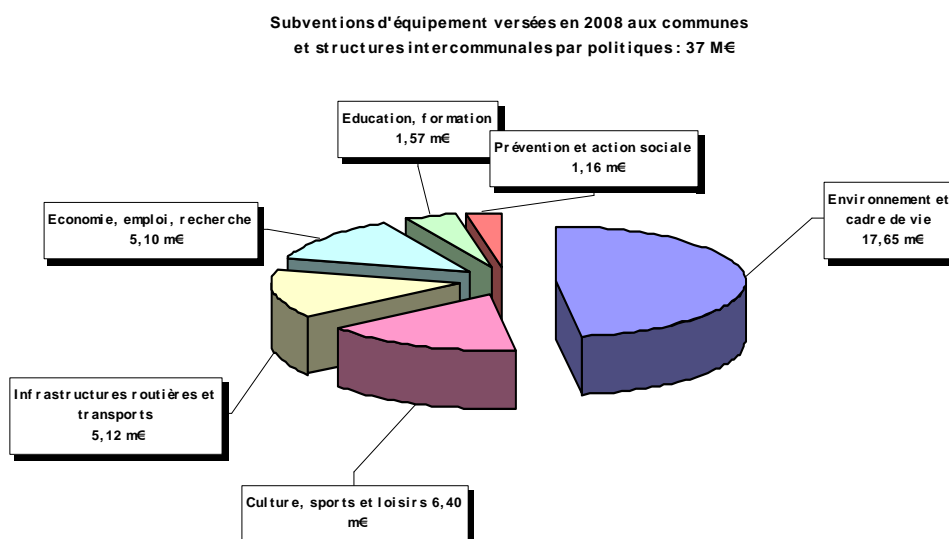
Investir... pour un Finistère équilibré

Le Conseil général est un partenaire constant des communes et de l'intercommunalité, pour le développement d'infrastructures, d'équipements et de services de proximité répondant aux besoins des habitants. Les interventions du Conseil général se font d'une part sous la forme de subventions et de programmes dits de « guichet » et d'autre part, elles doivent s'inscrire progressivement dans les orientations du premier Agenda 21 de la collectivité, adopté en 2006, selon une logique de contrats entre le Conseil général et les territoires qui le souhaitent.

Cette démarche de contrats, qui se substituera progressivement à la logique de guichet, doit permettre d'apporter des réponses plus justes aux préoccupations des territoires et de leurs habitants.

Les subventions d'équipement versées en 2008 aux communes et aux structures intercommunales par le Conseil général s'élevaient à 37 M€.

La répartition de ces aides s'établit ainsi :



Quelques exemples de projets et réalisations en appui des territoires Finistériens :

→ Les premiers contrats de territoires de Brest Métropole Océane et de la communauté de communes du Cap Sizun feront l'objet d'une présentation publique, respectivement les 4 et 20 juin 2009.

→ La réalisation du port de plaisance du Château à Brest : 2 M€ apportés par le Conseil général.

En savoir plus

1 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT : DE QUOI PARLE T-ON ?

Les dépenses d'investissement du Conseil général contribuent à :

- la création d'équipements nouveaux, dans les domaines des infrastructures routières, portuaires, des bâtiments (collèges, bâtiments administratifs, sociaux et médico-sociaux, gendarmeries), ou à leur remise à niveau,
- la préservation d'espaces naturels par l'acquisition de sites ou leur remise en état,
- la création ou la rénovation de logements sociaux,
- à la construction ou la réhabilitation d'établissements pour l'accueil des personnes âgées et de personnes handicapées,
- l'accessibilité de notre département par le développement du haut débit ou le financement du ferroviaire,
- au soutien des équipements développés par les communes et l'intercommunalité, dans les domaines culturel, sportif et des services aux personnes.

Ces dépenses peuvent être réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale ou sous forme de subvention à d'autres collectivités ou organismes publics ou privés.

2 – LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU CONSEIL GENERAL, AVRIL-MAI 2009

- une campagne départementale d'affichage sur le réseau des abris-voyageurs départementaux (800 faces d'affichage)

Quatre affiches autour des idées-forces suivantes :

- Le **soutien aux équipements développés par les communes et l'intercommunalité**, dans les domaines de l'action sociale, de la culture, de l'enfance... 30 M€ sont consacrés chaque année à ces interventions.
- Le **plan de relance et de soutien aux entreprises du BTP**, par le vote au budget primitif d'un programme de travaux sur le patrimoine bâti départemental ou le réseau routier. Ce plan a été décidé pour aider ce secteur à négocier au mieux le cap de la crise économique annoncée.
- Les **grands projets d'avenir**, confortant l'attractivité du département, comme le pont de Térénez, le projet "Bretagne à grande vitesse", le tramway de Brest ou encore le développement du haut-débit.
- **L'entretien et la rénovation des collèges**, pour favoriser les parcours scolaires des jeunes Finistériens.

Autre point commun à ces affiches, le recours à des insectes pour illustrer les fonctions du Conseil général bâtisseur (la fourmi), source d'énergie pour le développement du département (le scarabée), dans le respect de l'élégance et de l'esthétisme des projets (la libellule).

Une façon aussi de rappeler que tous ces projets ont à cœur la prise en compte de la **protection de l'environnement** (qualité environnementale des constructions, intégration paysagère des réalisations).

- Un dossier central dans le **magazine grand du public « Penn ar bed »** du conseil général : diffusion dans les 400 000 foyers Finistériens

- Un dossier interactif sur le **site internet www.cg29.fr**

3 – L'INVESTISSEMENT, SOURCE D'EMPLOIS : UN CAS PRATIQUE

Il n'est pas aisé de traduire l'effet direct d'une politique d'investissement en emplois induits (mobilisés ou créés). Ce qui est établi, c'est que l'effet levier est indéniable. Petit exercice sur le programme eau-assainissement du Conseil général pour le soutien aux communes. En prenant en compte les études (qui sont surtout des prestations intellectuelles) et les travaux (en estimant qu'il y a de 20 à 25% de coûts représentés par les matières premières) on peut estimer à 80% la masse salariale dans les travaux subventionnés (pour faire des tuyaux et des tracto-pelles il y a aussi des salaires et de même pour construire les camions qui font le transport... et... aussi des prises de bénéfice pour les entreprises.....). Sur les 5M€, 4M€ concerneront donc les salaires. A 8.71 € le SMIC brut, soit avec les charges environ 14€ l'heure de travail, cela donne 286 000 h de travail. En se basant sur 160h/mois, cela représente environ 150 emplois par an.

Contacts utiles

Conseil général du Finistère

32 boulevard Dupleix
29196 – Quimper cedex

tél. 02 98 76 20 20
Fax : 02 98 76 24 70

Campagne de communication

Direction de la communication,
Jean-Emmanuel Bouley, directeur de la communication

Politiques d'investissement

Direction des finances et de la commande publique
Claudine Le Guenno, directrice

Relations presse

Direction des assemblées et du partage de l'information
Service presse
Aurélien Quéau.